



« AIDE AU BAFA »

L'AIDE

Encourager les jeunes de la Commune à passer le diplôme du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Celui-ci permet d'encadrer des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (Centre de Loisirs ...) et accéder dès 16 ans à un job d'été ou pendant les vacances scolaires.

Cette aide est limitée à une prise en charge par bénéficiaire, réglée directement à l'organisme formateur :

- L'une allouée pour la formation générale : 100 €
- La seconde, pour la formation d'approfondissement : 100 €

Cette aide est cumulable avec d'autres aides financières (reste à charge du bénéficiaire 50 €).

Le bénéficiaire s'engage à suivre obligatoirement les deux stages au sein de l'association Pôle Pyramide.

LES CONDITIONS

- Vivre sur la commune de Saint Denis lès Bourg
- Etre âgé de 16 ans minimum et de 25 ans maximum à la date d'inscription dans l'organisme formateur
- Aucune condition de ressources

LES JUSTIFICATIFS

- Dossier de candidature dûment complété
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile (attestation d'hébergement par le parent ou tuteur légal pour les mineurs)
- Photo d'identité récente
- Justificatifs d'aides versées par d'autres financeurs éventuels (CAF, Département de l'Ain, Comité d'Entreprise ...)
- Attestation d'inscription auprès d'un organisme formateur agréé.
- Attestation d'engagement de Pôle Pyramide

LES DÉMARCHES

- Déposer ou adresser à la Mairie les pièces demandées.
- Le bénéficiaire est informé par courrier de l'acceptation de la demande
- L'organisme formateur est informé de l'acceptation de la demande.
- L'organisme formateur est en charge de la demande de versement de l'aide

Pour obtenir une aide pour les deux sessions de formation (générale et approfondissement), il faudra renouveler votre demande au second stage.

Pour tout renseignement

Contactez le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h.

Tél. : 04.74.24.45.56

Courriel : accueilccas@stdenislesbourg.fr

Mise à jour 23/02/2023